

MÉMENTO OBLIGATION VACCINALE

La loi 2017-1836 du 30 décembre 2017 a modifié l'obligation vaccinale, élargie pour les enfants nés à partir du 01/01/2018. Le calendrier vaccinal a donc été mis à jour en janvier 2018, conformément au décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018.

- **Enfants nés avant le 01/01/2018**

- 3 vaccins sont obligatoires, contre la Diphtérie, le Tétanos et la Polio.
- Injections à 2 mois, 4 mois et rappel à 11 mois.

- **Enfants nés après le 01/01/2018**

- 11 vaccins sont obligatoires, contre la Diphtérie, le Tétanos, la Polio, la Coqueluche, le Pneumocoque, l'Haemophilus influenzae, le Méningocoque C, l'Hépatite virale B, la Rougeole, l'Oreillon et la Rubéole.

- Injections à 2 mois, 4 mois et rappel à 11 mois.

- A 2 mois, 4 mois et 11 mois :

Diphtérie, tétanos, Coqueluche acellulaire Poliomyélite	(DTCaP)	- Infanrixtétra - Tétravac - Boostrixtétra	Infanrix quinta	Infanrix Héxa
Haémophilus influenzae b Hépatite B	(Hib) (Hép B)	- Act Hib - Engérix 10 µg - HbVax 5µg		

Pneumocoque C (PnC) - Prévenar

- A 5 mois et 12 mois:

Méningocoque C (MnC) - Méningitec
- Neisvac
- Menjugate

- A 12 mois et entre 16 et 18 mois :

Rougeole-Oreillons-Rubéole (ROR) - MMR Vaxpro
- Priorix

Références :

Code de la santé publique : articles L 3111-1 à L 3111-2, articles R 3111-8-11 ;

Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales (publication annuelle - Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes) ; note de service n o 83-226 du 06/06/1983 (BOEN n o 25 du 23/06/1983).

